F1U.t.
8140
Case
FRC
16560

CONVENTION NATIONALE.

OPINION

DE

CONDORCET,

Dans la Séance du Samedi 19 Janvier;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

Quelque parti que vous preniez dans la queſtion importante qui nous occupe, il expoſera la Patrie à de grands dangers. J'ai eſſayé de les peſer, & j'avoue que je ne me ſuis ſenti la main aſſez ferme pour tenir cette balance; il eſt cependant un danger qui ſe rencontre dans le parti d'une prompte exécution, & qui m'a paru mériter toute votre attention. C'eſt le ſeul dont j'aie été véritablement effrayé; mais je crois qu'il eſt en votre pouvoir de le détourner, je ne vous parlerai donc que de ce danger & des moyens de l'éviter.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Jusqu'ici nous n'avons eu à combattre que des rois suivis de leurs armées, auxquelles l'habitude de l'obéissance & la chaîne d'une discipline sévère ne permet pas d'examiner la justice de la cause pour laquelle elles combattent. Les nations restoient incertaines ou plutôt formoient pour nous des vœux secrets que les événemens pouvoient transformer en secours efficaces. Aujourd'hui les rois s'efforcent d'inspirer aux peuples qu'ils gouvernent leur haine pour la France, & de rendre nationale la guerre qu'ils lui ont déclarée. Le moyen qu'ils emploieront, c'est celui qui est si familier aux cours, la calomnie. Ils diront que la Convention n'a immolé Louis que pour satisfaire à sa vengeance; ils nous peindront comme des hommes avides de sang. Pour rendre la Nation Française plus odieuse, ils étendront sur elle les mêmes reproches; ils diront que vous avez cédé à la terreur que vous inspiroit un peuple livré à l'anarchie & dominé par des sentimens féroces. Citoyens, c'est-là le seul moyen de nous nuire que les despotes ayent entre leurs mains, je n'en puis craindre aucun autre; mais si nous sommes unis, si notre conduite devient digne de notre cause, nous pouvons aussi le braver.

Lorsque j'ai vu mes collégues monter à la tribune pour émettre leur vœu, j'en ai remarqué plusieurs, parmi les patriotes les plus ardens & les plus fermes, ne prononcer la mort qu'en gémissant. Eh bien! abolissez la peine de mort pour tous les délits privés, & réservez-vous d'examiner s'il faut la conserver pour les délits contre l'Etat. Cette question est différente. Des considérations qui sont sans force, quand il s'agit des délits privés, acquièrent alors une haute importance, tandis qu'au contraire les motifs les plus puissans d'abolir la peine de mort perdent une grande partie de leur poids.

Un prompt jugement est encore un devoir de l'humanité, & cependant à Paris on se plaint que les prisons sont remplies d'accusés; on cherche à répandre des terreurs sur leur sort; on parle des mouvemens qui se préparent; quelle en est la cause? C'est qu'il n'existe pour Paris qu'un seul tribunal; la loi en a déterminé un pour

chaque département, mais cette égalité apparente cache une inégalité réelle; car, où feroit l'égalité fi on laiffe un feul tribunal ici pour huit cents mille hommes, là pour deux cents mille? Je demande donc auffi de porter à trois le nombre des tribunaux criminels de Paris.

Vous avez jufqu'ici témoigné une follicitude active pour le maintien de la liberté ; on vous a même accufés de l'avoir exagérée. Je ne vous propofe pas d'y renoncer ; mais je vous demande d'y ajouter une follicitude de bienfaifance. Hâtez-vous de décréter les lois qui établiffent l'adoption ; hâtez-vous d'affurer le fort des enfans nés hors du mariage, faites en forte que les noms d'Enfans-trouvés & de Bâtards ne fouillent plus une langue républicaine.

Les befoins de l'état obligent d'établir des impôts, mais il exifte des moyens de faire en forte qu'ils ne pèfent plus fur le pauvre ; hâtez-vous de vous en occuper.

Un citoyen refpectable qui cherche depuis long-temps à détruire les maux que la fureur du jeu entraîne après elle, Dufaulx a préparé un rapport fur cette loterie ci-devant royale, qui eft à-la-fois un impôt onéreux, une fource de misère & un foyer de corruption ; hâtez-vous de l'écouter, & ne craignez point de détruire, en aboliffant cette loterie, une des fources du revenu public. On peut vous propofer des moyens qui, en réparant cette perte, loin d'être onéreux aux pauvres, leur offriroient de nouvelles reffources.

Soumettez à l'examen de l'humanité & de la juftice ces lois, inutiles & barbares, qui donnent à un créancier fur la liberté de fon débiteur un droit que ni la nature, ni l'intérêt bien entendu du commerce ne peuvent avouer.

L'organifation des fecours publics demande tous vos foins ; mais l'humanité exige encore des mefures provifoires. En voyant nos places, nos promenades publiques couvertes d'hommes chargés de bleffures, privés de leurs membres, réduits à l'impoffibilité évidente de pourvoir à leurs befoins ; peut-on reconnoître une nation où l'égalité a été folemnellement proclamée ? Si la fociété veut que cette égalité

129

ne ſoit pas un vain nom, ne doit-elle pas à ces hommes une retraite & la ſubſiſtance ?

Si elles ſont, citoyens, les lois dont la néceſſité de repouſſer une calomnie dangereuſe vous fait un devoir de vous occuper; alors ſi les deſpotes oſent encore vous reprocher le jugement de Louis, vous leur direz : nous avons puni un roi; mais nous avons ſauvé cent mille hommes.

Il exiſte en Europe une nation qui aime ſincèrement la liberté, même en ſe trompant ſur la nature de ce droit ſacré, & ſur les moyens de le conſerver; là l'eſprit public règne avec énergie. La juſtice & l'humanité de ſes lois l'ont fait reſpecter dans un temps où l'Europe entière gémiſſoit ſous une juriſprudence abſurde & barbare. Aujourd'hui les miniſtres de l'Angleterre cherchent à exciter cette nation contre nous ! Croyez-vous qu'ils oſent continuer leurs calomnieuſes déclamations, lorſque vous pourrez leur dire : nous avons aboli la peine de mort, & vous la conſervez pour un vol de quelques ſchelings, & elle ſubſiſte encore dans votre code pour des délits créés par la loi pour des crimes imaginaires. Vous livrez les débiteurs à l'avidité, à l'humeur de leurs créanciers; & nos lois plus ſages & plus humaines ſavent reſpecter la pauvreté & le malheur. Jugez entre vous & nous, & voyez auquel des deux peuples le reproche d'inhumanité peut être adreſſé avec plus de juſtice.

Citoyens, ſi vous prenez le parti le plus ſévère, quelques dangers qui vous menacent, ils ne pourront vous atteindre pourvu que par des lois ſages, humaines & juſtes, vous ſachiez vous rendre reſpectables & chers à l'humanité par-tout outragée, & par-tout opprimée.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.